

PROVINCE DE QUÉBEC

37^e LÉGISLATURE

1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 12 DÉCEMBRE 2003

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 12 décembre 2003

Aujourd'hui, à seize heures dix minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 37 Loi n° 2 sur les crédits, 2003-2004

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par l'honorable Administrateur du Québec.